

Qu'est-ce que la marque NF ?

La **marque NF** est pour le consommateur le gage d'une certaine qualité et sécurité du produit.

Cette marque garantit en effet :

- la conformité du produit aux réglementations françaises, européennes et internationales
- la conformité du produit à des critères de qualité et de sécurité supplémentaires fixés selon la nature du produit.

Ces critères sont définis entre les pouvoirs publics, les industriels, les distributeurs, les associations de consommateurs et les associations de protection de l'environnement.

Les fabricants sont libres de demander ou non à bénéficier de la marque NF.

La marque est accordée après vérification par un organisme indépendant accrédité : **AFNOR Certification**. Cet organisme indépendant et impartial réalise ensuite des contrôles réguliers.

A noter : avec plus de 4500 entreprises titulaires de cette marque, NF (Norme Française) est la première marque de certification de produits en France.

Que signifie le marquage CE ?

Pour être autorisés à la vente dans les pays de l'Union européenne, certains produits sont soumis à une réglementation issue de directives européennes d'harmonisation. Cette réglementation impose des normes en matière de sécurité, de santé ou de respect de l'environnement pour la fabrication de ces produits.

Dans ce cas, le **marquage CE** (qui indique la conformité à ces normes) est obligatoire.

L'évaluation de la conformité du produit aux normes européennes varie en fonction des produits. Il peut s'agir d'une simple attestation par le fabricant ou d'un contrôle par un organisme indépendant. C'est pourquoi ce marquage n'est pas toujours une garantie de qualité.

Les différences entre NF et CE

En résumé, le marquage CE est **un marquage obligatoire** pour tous les produits soumis à une ou plusieurs Directives Européennes, alors que la marque NF est **une certification de qualité volontaire**.

Le sigle CE indique que les produits respectent les exigences essentielles des Directives Européennes en matière de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs. La marque NF garantit, par un contrôle régulier, le respect de certains critères de qualité, sécurité, fiabilité et aptitude à l'usage définis dans le référentiel de certification correspondant.

Selon les produits, le marquage CE peut être apposé sous la seule responsabilité du fabricant ou après un contrôle extérieur et des preuves de conformité (essais et examens initiaux, contrôle de la fabrication, mise sous assurance qualité).

Au contraire, la marque NF suppose l'intervention systématique d'un organisme certificateur indépendant qui vérifie la conformité du produit et effectue des contrôles réguliers.